



Règlement

PRIX DES MEILLEURS STAGES DE FIN D'ETUDES Année 2009

1) La Fondation TELECOM organise les Prix des meilleurs stages de fin d'études. L'organisation de ce Prix est décidée par le Comité d'Orientation Stratégique (COS) de la Fondation et placée sous la responsabilité du Président du COS.

2) Dotation du Prix

Trois prix d'un montant global de **10.000 €** seront remis.

Le jury est souverain pour la répartition de la dotation globale entre les 3 prix.

3) Eligibilité des candidatures

- Peuvent concourir au Prix les élèves ayant suivi un **cursus en formation initiale** à Télécom ParisTech, Télécom Bretagne, Télécom SudParis, Télécom Ecole de Management, Eurecom, TELECOM Lille 1, ainsi que dans les écoles associées de l'Institut Télécom : Telecom Saint Etienne et ENSPS.

Les stages effectués par un élève ayant déjà exercé une activité professionnelle d'une durée supérieure à un an (hors période de stage) ne sont pas éligibles.

Toutefois, les élèves ayant suivi une filière en apprentissage au sein d'une des écoles de l'Institut TELECOM pour l'obtention de leur diplôme dans le cadre d'un cursus en formation initiale peuvent concourir au Prix de la Fondation TELECOM.

- Les prix récompensent les meilleurs stages de fin d'études (élèves de dernière année) ou les meilleures thèses professionnelles (élèves mastères) **effectués en entreprise** dans l'ensemble des domaines enseignés dans les écoles de l'Institut durant l'année scolaire 2009/2010.

Les stages dans les laboratoires de recherche d'institutions académiques peuvent être éventuellement éligibles **si les travaux réalisés comportent un potentiel de valorisation industrielle avéré ou si la mission a été conduite en collaboration avec une entreprise.**

4) Présélection des candidatures

Un correspondant de la Fondation, chargé d'organiser la présélection des candidatures, est désigné dans chaque école. Ce correspondant se charge de transmettre **à la Fondation pour le 16 novembre 2009 au plus tard**, les dossiers de candidature présélectionnés (en version électronique ou éventuellement papier pour ce qui concerne les lettres de recommandation ou les fichiers trop volumineux).

Chaque école transmet au maximum 3 dossiers de candidature.

5) Jury

Le jury est composé de représentants des Fondateurs de la Fondation et présidé par le Président du COS. Le directeur de la Fondation TELECOM ainsi qu'un représentant de chacune des écoles participantes siègent par ailleurs au jury à titre consultatif.

6) Dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont obligatoirement composés des pièces suivantes :

- a) rapport de stage** en version électronique si possible ou papier
- b) deux lettres de recommandation** établies par l'encadrant académique et par l'encadrant industriel indiquant en quoi le stage est remarquable.
- c) copie de l'évaluation du stage** mentionnant notamment la note de soutenance illustrant la capacité du candidat à exposer ses travaux à l'oral.
- d) un rapport complémentaire** d'une dizaine de pages destiné à présenter, au jury de la Fondation, le travail effectué lors du stage.

Le texte complémentaire fera apparaître :

- **l'exposé du problème** dans sa généralité en précisant bien l'objectif du stage;
- **le contexte et l'environnement** en citant les travaux précédents déjà effectués dans l'entreprise et en précisant la nature individuelle ou collective des travaux réalisés au cours du stage;
- **la méthodologie** mise en oeuvre pour exécuter les travaux objet du stage;
- **les difficultés** rencontrées et **les solutions** apportées (ou les propositions de solutions suggérées) ;
- **les résultats obtenus**, leur intérêt, soit pour l'entreprise, soit dans un cadre plus général ainsi que les **développements futurs envisageables ou les perspectives de valorisation** à partir de ces résultats.
- **l'environnement humain et managérial** (marketing, travail en équipe, perception du monde industriel, analyse du marché etc...).

L'ordre dans lequel ces différents points sont abordés **est indifférent**.

En conclusion, le candidat porte **une appréciation sur l'apport du stage** qu'il a effectué dans l'entreprise.

Attention : Ce document ne doit pas se limiter à présenter un simple résumé du rapport de stage mais vise à permettre au jury de situer **l'action du candidat dans l'environnement de l'entreprise ou du laboratoire** où il a effectué son stage, de bien comprendre les tâches qui lui ont été confiées et d'apprécier la valeur ajoutée par le candidat dans leur accomplissement.

Les dossiers de candidature **doivent être transmis complets** (rapport de stage complété par le texte complémentaire et les évaluations destinés au jury de la Fondation), dans les délais prévus.

Tous les dossiers incomplets ou transmis hors délais ne seront pas examinés par le jury.

Utilisation de l'anglais dans les dossiers de candidature :

Les rapports ou les thèses rédigés en anglais sont éligibles pour le Prix. Toutefois, les rapports complémentaires doivent être rédigés en français.

Les candidats nommés doivent pouvoir s'exprimer en français pour la présentation de leurs travaux sur le témoignage vidéo (c/f article 7).

7) Processus et modalités de sélection :

Le processus de sélection se déroule en deux phases :

7.1 : Sélection des candidats nominés sur dossier :

Les Prix de la Fondation TELECOM ont pour objectif de distinguer des missions en entreprise effectuées dans le cadre de stages de fin d'études valorisant l'ensemble des dimensions du métier d'ingénieur et de manager à savoir : mobilisation de compétences scientifiques de pointe, aptitude au management et à la conduite de projets, aptitudes relationnelles et organisationnelles, esprit d'initiative, ouverture internationale...

Ces différentes dimensions constituent un ensemble d'appréciations positives sans que les candidatures aient à les satisfaire toutes et au même niveau.

Afin de distinguer les stages particulièrement remarquables sur une ou plusieurs des dimensions évoquées ci-dessus, le jury décidera, en fonction de la diversité et de la qualité des candidatures présentées, de retenir sur examen des dossiers de candidature, entre une et trois catégories pour l'attribution des prix parmi les suivantes :

- Prix du meilleur stage scientifique ou technologique
- Prix du meilleur stage management, organisation
- Prix du meilleur stage gestion de projet, mission d'ingénieur

Dans chaque catégorie, seront nominés entre 2 et 5 candidats, avec un maximum de 9 candidats nominés au total.

7.2 : Sélection finale des 3 lauréats

Afin de permettre au jury d'évaluer leur capacité de présentation orale en vue de la sélection finale, il sera demandé à chaque candidat nominé à l'issue de la sélection sur dossier, de fournir un témoignage vidéo de 2 à 3 minutes où il exposera synthétiquement sa mission en entreprise. L'exposé oral mettra en avant non seulement le contenu technique/scientifique/managérial du stage mais aussi l'expérience humaine qu'en a retenue le candidat.

Ce témoignage centré sur une prise de parole du candidat devant la caméra pourra être illustré par quelques animations sonores et/ou iconographiques sans que cela constitue une obligation, l'objectif étant en premier lieu d'évaluer l'aptitude à l'oral du candidat.

Les candidats seront prévenus s'ils sont nominés **la semaine du 14 décembre 2009**. Le témoignage vidéo devra être remis au plus tard **le 19 février 2010**.

Le jury sélectionnera le jour de la cérémonie de remise des prix, les trois lauréats parmi les nominés dans les catégories retenues, sur la base des vidéos fournies et du dossier de candidature.

8) Critères de sélection :

Les candidats nominés sont sélectionnés à part égale en fonction :

- de la qualité du rapport de stage:
Forme du rapport, qualité de la rédaction, clarté des objectifs, intérêt scientifique et/ou managérial de la mission, méthodologie employée, difficultés rencontrées et qualité des solutions proposées, intérêt des résultats obtenus, valorisation future des travaux, créativité, apports personnels de la mission, évaluation des encadrants.

- de la qualité du rapport complémentaire (c/f article 6) permettant au candidat de situer ses travaux dans l'environnement de l'entreprise

Les 3 lauréats sont distingués sur la qualité de leur témoignage vidéo tel que précisé au point 7.2 et du dossier de candidature.

9) Confidentialité des rapports de stage

Les membres du jury agissent dans le respect de l'article 7 du règlement intérieur de la Fondation soumettant les partenaires donateurs de la Fondation à une obligation de confidentialité concernant les projets qui leur sont soumis.

Tous les documents transmis par les candidats sont détruits par la Fondation, à l'issue de la réunion du jury. La Fondation garde toutefois un exemplaire de chaque texte complémentaire ainsi qu'un exemplaire des trois rapports de stage primés, afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de consulter ces rapports.

10) Remise des prix

La cérémonie de remise du prix se déroulera courant mars 2010 sous la présidence du Président de la Fondation TELECOM.

Les résultats seront proclamés et les prix remis lors de la cérémonie.

Tous les candidats nominés sont donc appelés à être présents en personne lors de la cérémonie. En cas d'impossibilité majeure, les candidats nominés devront impérativement mandater un représentant pouvant recevoir leur éventuel prix.

Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par la Fondation.

Les vidéos de tous les candidats lauréats et nominés seront valorisées lors de la cérémonie. En conséquence, l'acceptation du règlement par les candidats autorise la diffusion des vidéos fournies sur tout support de communication de l'Institut TELECOM et de la Fondation TELECOM.

11) Le présent règlement des Prix de la Fondation TELECOM est disponible au **siège de la Fondation** ; son contenu ne peut en être modifié que par le Comité d'Orientation Stratégique, au plus tard 4 mois avant la date limite de transfert à la Fondation des dossiers du concours.